

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2132

Artikel: Economie verte : l'esquive comme forme de stratégie politique : votations du 25 septembre 2016 : une initiative bien partie, mais menacée
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie verte: l'esquive comme forme de stratégie politique

Votations du 25 septembre 2016: une initiative bien partie, mais menacée

Jean-Daniel Delley - 29 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29767>

La couleur verte est à la mode. Pour les uns, l'expression d'une urgente nécessité; pour les autres, une simple tenue de camouflage. Illustration à propos du traitement de l'initiative populaire [«Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources \(Economie verte\)»](#).

Point n'est besoin d'être bardé de diplômes pour comprendre qu'une croissance linéaire ne peut conduire qu'à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement, ressources et environnement pourtant indispensables à l'activité économique. D'où l'idée d'une [économie circulaire](#) où la production minimiserait la consommation d'énergie et de matières premières et les déchets seraient intégralement recyclés.

L'initiative *«Economie verte»* s'inscrit dans la droite ligne de cette réflexion. Elle invite les pouvoirs publics à fixer des objectifs dans le temps de manière à ce que, d'ici 2050, notre [empreinte écologique](#) ne dépasse plus les capacités de notre planète helvétique. Aujourd'hui cette empreinte est près de trois fois supérieure à ces capacités, ce qui signifie que nous vivons aux dépens des générations futures et d'autres régions du globe.

Pour réaliser ces objectifs, la

Confédération reçoit mandat notamment d'encourager la recherche et l'innovation. Et si ces mesures se révèlent insuffisantes, elle peut édicter des prescriptions relatives aux processus de production, aux produits et aux déchets et introduire des incitations fiscales dont le produit n'est pas destiné au budget de l'Etat.

Dans son [Message](#) aux Chambres, le Conseil fédéral partage les objectifs de l'initiative. Nos modes de production et de consommation conduisent à une surexploitation des ressources naturelles, admet-il. Et une meilleure gestion de ces ressources ne peut que répondre aux intérêts de l'économie, poursuit-il.

Mais l'initiative impose un rythme trop rapide qui induirait des coûts élevés. Aussi le gouvernement propose-t-il un contre-projet indirect sous la forme d'une révision de la loi sur la protection de l'environnement. Il s'agit de développer la gestion des déchets et des matières premières, d'améliorer l'efficacité des installations de traitement, de développer les accords volontaires avec les acteurs économiques et l'information des consommateurs.

Au Parlement, le discours introductif nage dans

l'unanimité vert. Tous les orateurs, jusqu'au dernier des seconds couteaux udécistes, y vont de leur profession de foi écologique. Mais l'initiative n'est pas nécessaire, la Suisse faisant déjà figure de pionnier. Pour le Saint-Gallois Toni Brunner, jamais en reste d'une plaisanterie, on en fait déjà trop: la récupération du papier rencontre un tel succès qu'on doit en incinérer une partie.

L'écologie du bout des lèvres

Déboule ensuite l'argument standard des porte-voix des milieux économiques: compétitivité et emplois en danger, bureaucratie à l'horizon. Une préoccupation à très court terme puisque cette compétition nous conduira droit dans le mur, nous et nos concurrents. Alors qu'une politique de gestion durable des ressources constitue la seule issue pour une économie du futur, et un avantage concurrentiel pour les premiers partis. C'est probablement ce qu'ont compris Migros et Coop ainsi que d'autres entreprises innovantes, elles qui se déclarent favorables soit à l'initiative, soit au contre-projet. Quant aux craintes exprimées - cette dictature verte qui nous menace -, la majorité parlementaire a-t-elle oublié qu'elle reste maîtresse de la législation d'application?

Reste donc le contre-projet. D'abord accepté du bout des lèvres par le Conseil des Etats dans une version allégée - la démarche mesurée du Conseil fédéral se transforme en petits pas -, il est rejeté par le National auquel se rallie *in fine* la Chambre haute. Le dossier est ainsi bouclé, on peut retirer les tenues de camouflage.

Un [premier sondage](#) donne l'initiative assez largement gagnante devant le peuple. Mais rien n'est encore acquis. L'expérience montre qu'en

général le camp des partisans d'une initiative se réduit jusqu'au jour de la votation. On sent pourtant l'inquiétude de ses adversaires.

Au sein des organisations économiques, l'unanimité est loin de régner. Si l'Union suisse des paysans préconise le non, elle se garde de proclamer bien haut sa position. Le nouveau directeur de l'Office fédéral de l'environnement [est accusé](#) de promouvoir l'initiative: à l'occasion de la Journée mondiale de

l'environnement, il a osé lancer un appel à la modération de notre consommation.

Cette inquiétude se lit également dans le style grossier de la [campagne](#) du comité d'initiative, visiblement inspirée par les communicants de l'UDC: dénonciation des «*privations massives*» - finies la viande, la douche chaude, les vacances... - et de la dictature verte de l'Etat auxquelles nous conduirait l'initiative. Un style qui révèle crûment la faiblesse de leur argumentaire.

Impôts à taux unique: le cas de Schwyz

La *flat tax*, une réforme fiscale fondamentale soumise au vote des citoyens-contribuables schwytois

Yvette Jaggi - 05 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29790>

Après Obwald en 2008 et Uri en 2009, Schwyz (près de 150'000 âmes) pourrait devenir le premier «*grand*» canton à envisager l'introduction d'un impôt à taux unique (*flat tax*) sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. Les citoyens se prononcent le 25 septembre sur cette importante option, fort discutée.

Le statut fiscal des entreprises, lui, sera fixé une fois connues les dispositions de l'éventuelle RIE III.

En situation traditionnellement difficile, les finances du canton de Schwyz paient le prix d'une politique de concurrence fiscale doublement coûteuse ([DP 2101](#)). D'une part, les

rentrées d'impôts ne couvrent de loin pas les charges, même si les comptes ont timidement viré au noir en 2015, en raison du sévère programme d'économies toujours en cours, honoré par l'agence de [notation](#).

D'autre part, la sous-exploitation de son potentiel fiscal fait du canton de Schwyz le deuxième plus gros contributeur au titre de la péréquation financière: ses [paiements nets](#) pour l'année courante s'élèvent à 1'188 francs par habitant, montant dépassé dans le seul canton de Zoug (2'840 francs), autre champion de la concurrence fiscale intercantonale.

La réforme mise en paquet

Non sans courage, à six mois des élections cantonales, le gouvernement schwytois a proposé l'automne dernier le passage au système d'imposition à taux unique (*flat tax*) dont l'application met en évidence divers avantages par rapport à l'imposition traditionnelle par tranches: transparence accrue, simplification des calculs grâce à la suppression des taux différenciés, de diverses déductions et d'autres ajustements qui peuvent servir d'échappatoires. La progressivité, régulière mais plafonnée, est préservée par l'existence d'une franchise d'impôt.